

Compte-rendu Audience CGT/Directeur régional
22 Novembre 2011

Avant la passation de pouvoir avec notre futur Directeur Régional, notre syndicat avait programmé cette audience afin de faire un bilan d'étape avec l'actuel DR, sur les nombreux dossiers suivis pendant ces deux années.

On nous rétorquera qu'il y a un paradoxe à refuser de siéger à un Groupe de travail (GT), qui se tenait le même jour avec le DI sur les conditions de travail des agents de l'Interrégion, et assister à une audience. Notre syndicat a toujours fermement combattu le transfert de pans entiers de champs de compétences locaux (transfert GRH, Comptabilité, FP et bientôt Masse) vers les DI, et nous avons écrit à de nombreuses reprises sur notre attachement au CTPS-DR, seule réunion paritaire de proximité étant à même de traiter des réalités locales. Notre syndicat, dans un souci constant de défense du personnel havrais et de ses conditions de travail, se devait de faire le lien entre une situation existante difficile et une autre future guère plus réjouissante.

- Point Associations :

La CGT a toujours défendu le réseau associatif douanier, ATSCAF et AFLDH, et nous voulions faire le point avec le DR sur le maintien dans la cité des douanes dans leurs locaux respectifs. Suite à notre interpellation le DR admet que la situation actuelle : la signature d'une convention d'occupation est précaire. Il nous assure qu'il n'y a pas d'intention malveillante du DI sur ce sujet. La règle des 10m2 en vigueur est entrain de se tasser comme toute la réforme d'état en cours (plus de moyen). Le DR reconnaît que la situation pourrait changer lors du déménagement de la BSEN vers leur nouveaux locaux. A l'heure actuelle le Préfet ne s'intéresse pas à ces surfaces occupées par nos associations.

La CGT reste vigilante, sur la problématique de la cour sud, à nos questions il avait apporté à l'époque ce même genre de réponses évasives. D'ailleurs, sans l'intervention de la CGT, nous aurions perdu la cour sud.

La CGT portera la question auprès du DI ainsi qu'au service central de l'EPA Masse afin qu'une solution pérenne voit le jour, conformément aux vœux de Monsieur BAROIN François notre ministre, cf (discours de mars 2011).

- Point ICS :

- La CGT tenait absolument à savoir si la mesure dérogatoire à la loi des 35 heures, préalable à l'obtention des services des 12 heures pour la cellule ICS, signée par l'actuel DR ne serait pas caduque avec l'arrivée du nouveau DR. Le DR ne nous rassure pas du tout. S'il pense que M. ZERBINI reconduira cette délégation de signature, il nous annonce que la mise en place de delta RMS allait accélérer la fusion CELTIC/ICS. Il nous apprend que la DG a la volonté ferme de réaliser cette fusion. Malgré les bons résultats en matière LCF (environ 18% du contentieux douanier), la DG raisonne uniquement en terme d'économies budgétaires (« la DG tue la CELTIC » dicit la DR). Ainsi, les horaires actuels seraient supprimés pour être

remplacés par des services de 2x7 heures et 1x10 heures. Les actuels agents au statut CO ne pourront alors rester dans ce service.

Concernant le transfert de la charge de travail d'ICS Marseille à celle du Havre, le DR pense que cela ne se réalisera pas : le projet de protocole proposé par Marseille est inacceptable en l'état.

La CGT, au vu de l'expérimentation de délestage évoquée par le DR, se méfie. En effet, en Douanes toutes les expérimentations ont fini par perdurer.

- Point BSEC :

La CGT est de nouveau intervenue pour dénoncer un climat de travail malsain. La communication au sein de la brigade entre une partie de la hiérarchie et la majorité des agents n'existe pas. Ainsi, nous avons dénoncé deux actuelles rédactions contentieuses où des agents sont soit purement écartés (ce qui est illégal) et d'autres, qui sont à l'origine de l'affaire, qui sont repris simplement comme intervenants.

La CGT a tenu également à rappeler quelques règles déontologiques mais aussi une propension du CDU et du CSD à non seulement ne pas reconnaître la valeur des agents (saisie récente de 231kg de cocaïne sans même un remerciement), voir en dénigrant constamment l'unité et les agents. Le DR nous assure que le Chef Divisionnaire a pris l'ampleur du phénomène.

La CGT n'y croit pas et s'interroge sur les suites à donner à cette situation qui perdure depuis trop longtemps.

- Point BSEN :

L'existence de la brigade n'est plus menacée car la formation au contrôle des espaces confinés (EC) se matérialise à l'ENBD de la Rochelle. Le choix des équipements a été validé par le bureau B2. Le DR ose même prédire une cession de formation à la fin du premier semestre 2012. « L'aptitude physique » des agents sera bel et bien à l'ordre du jour, dans le respect, du Code du travail. « L'innovation de la DG, est de reprendre les normes de sélection des marins ». La visite médicale sera copiée sur celle des gens de mer avec un carnet de suivi individuel du nombre de missions espaces confinés effectuées qui sera attribué. Les règles d'engagement restent les mêmes, 3 agents formés EC plus 1 agent non nécessairement formé. La formation a abandonné l'utilisation des ARI, encombrant et 15 mn d'autonomie, pour un système « narguilé » c'est à dire un masque avec visière relié à un tuyau blindé et à un laryngophone plus adapté avec 1heure d'autonomie. L'inconvénient reste identique, ce sont les bouteilles d'oxygène.

Le DR suite à notre intervention admet ne pas savoir si le suivi du matériel sera réalisé par l'APAVE ou un organisme indépendant. La CGT y veillera.

De nombreuses questions restent en suspens, celles ci seront abordées lors du prochain CTR qui modifiera l'instruction cadre sur la visite des navires de commerce, aujourd'hui obsolète.

- Point CHS :

La CGT intervient avec force sur les interventions de l'ACMO en RMI, afin de sensibiliser les agents sur la notes DR et DI relatives à la pollution présente dans les conteneurs. Ce n'était n'y fait, ni à faire. A aucun moment n'a été évoqué la dangerosité et la toxicité émanant des conteneurs contrôlés. Aucune réelle volonté de protéger les agents, de les renseigner sur le protocole de sécurité existant, lors de ces RMI. Une nouvelle

fois, l'enjeu de Santé publique a été complètement absent de cette démarche.

- Point effectifs :

Le DR ne répondra pas à cette question et nous renvoie vers le DI. La gestion des effectifs se faisant par rapport au PAE 2012. Il nous indique simplement que la direction compte actuellement 406 agents et que la direction a vu baisser ses effectifs de -3 en cat A, de -3 en cat B et de -1 en C. La CGT rédige actuellement un tract sur ce sujet fondamental.